

Discours
du Président
Zine El Abidine Ben Ali
Président de la République Tunisienne
devant l'Assemblée Générale
des Nations Unies
Prononcé en son nom par
M. Habib Ben Yahia
Ministre des Affaires étrangères

New York, 28 septembre 2004

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Monsieur le Président,

Il me plaît, tout d'abord, de vous présenter mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en vous souhaitant pleine réussite dans cette haute fonction.

J'ai maintenant l'honneur insigne de vous donner lecture du discours de Monsieur le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République Tunisienne et Président en exercice de la Seizième session du Sommet Arabe, qui souhaitait être présent avec vous à cette session, mais en a été empêché par des engagements urgents.

Voici le texte du discours de Son Excellence Monsieur le Président :

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Monsieur le Président.

Il m'est agréable d'adresser à votre Excellence et à votre pays frère, la République du Gabon, mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette session, et de vous formuler mes meilleurs vœux de pleine réussite. Il me plaît également d'exprimer à votre prédécesseur, M. Julian Hunt, ma haute considération pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la précédente session.

Il me plaît aussi d'adresser mes remerciements et les expressions de mon appréciation à Son Excellence Monsieur Kofi Annan, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts louables qu'il déploie afin de promouvoir le rôle de l'Organisation, de concrétiser ses objectifs et de favoriser l'instauration de la sécurité et de la paix dans le monde.

La Tunisie, qui réitère son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, tient à réaffirmer son souci constant de continuer à apporter sa contribution à tous les efforts qui visent la réforme de cette prestigieuse organisation et la modernisation de ses structures, à commencer par l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité, afin qu'elle continue d'être le garant de l'application de la légalité internationale, ainsi que de la réalisation de la justice, de la stabilité et du développement, partout dans le monde.

Devant la multiplication des foyers de tension dans de nombreuses régions du monde, l'élargissement du fossé de l'inégalité de développement entre les divers pays, et l'aggravation des défis auxquels l'humanité se trouve confrontée, la communauté internationale se doit d'agir en vue de remettre de l'ordre dans ses relations, suivant une approche nouvelle, basée sur la coopération, la solidarité et la coexistence entre tous les peuples.

C'est là, en fait, l'orientation que nous avons oeuvré à consacrer lors du Sommet arabe, tenu les 22 et 23 mai 2004 à Tunis et dont nous avons l'honneur d'assumer actuellement la présidence.

Outre les résultats de ce Sommet, qui ont constitué un saut qualitatif dans l'action arabe commune, les Etats arabes ont adressé un message des plus clairs à la communauté internationale, y réaffirmant leur attachement à une paix juste, globale et durable, comme choix stratégique pour le règlement du conflit arabo-israélien, sur la base de l'initiative arabe de paix, de la légalité internationale, des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, et de la mise en application de la *feuille de route*.

Le Groupe Arabe est déterminé à intensifier ses démarches sur la scène internationale pour la mise en oeuvre de l'initiative arabe de paix et la mobilisation du soutien international en sa faveur.

La dangereuse escalade de la situation dans les territoires palestiniens occupés et l'entêtement d'Israël dans sa politique du fait accompli et des initiatives unilatérales, commandent à la communauté internationale de mettre rapidement un terme à la violence que subit le peuple palestinien frère, d'assurer à ce peuple une protection internationale, de lever le siège imposé à l'encontre de ses dirigeants légitimes, de mettre fin à la

construction de colonies de peuplement, et de reconnaître l'avis consultatif émis par la Cour Internationale de Justice qui a déclaré illégale la construction du mur de séparation et a appelé à son démantèlement.

C'est ce qui permettrait, à notre sens, de créer les conditions propices à une nouvelle étape marquée par la confiance et l'entente entre toutes les parties dans la région, en vue de la reprise du processus de paix, le rétablissement du peuple palestinien frère dans ses droits légitimes, y compris son droit à la création d'un Etat indépendant, ainsi que le recouvrement par les deux pays frères, la Syrie et le Liban, de la totalité de leurs territoires occupés.

Tout en réaffirmant son attachement à la consolidation de l'unité nationale de l'Irak et au respect de sa souveraineté et de son indépendance, le Groupe Arabe affirme la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies d'assumer son rôle vital dans ce pays frère.

Nous continuerons, également, dans le cadre de la Ligue des Etats Arabes, d'appuyer les efforts internationaux en faveur de la concrétisation de la solidarité des pays arabes avec le peuple irakien, pour contribuer à l'instauration de la sécurité et de la stabilité en Irak, à même d'assurer les conditions propices à sa reconstruction.

Les Etats arabes soutiennent, en outre, les efforts déployés, aux niveaux onusien et régional, et tout particulièrement par l'Union Africaine, en faveur de l'unité, de la paix et du développement du Soudan frère, et saluent les mesures prises par le Gouvernement soudanais pour honorer les engagements pris en vertu de l'accord signé le 3 juillet 2004 avec le Secrétaire Général des Nations Unies concernant le rétablissement de la sécurité et de la stabilité au Darfour.

Monsieur le Président,

Le Sommet arabe a constitué une occasion historique pour réaffirmer que la réalisation de solutions équitables aux divers problèmes fondamentaux de la région, qui ont eu un impact sur la sécurité et la paix internationales, permettrait de renforcer le sentiment de sécurité et de paix, chez les peuples de la région, et de consolider leurs efforts sur la voie du développement, de la modernisation, de la consécration des principes des droits de l'homme et du processus démocratique, et de la promotion du rôle de la femme et de sa place dans la société, et cela en harmonie avec les spécificités culturelles et les conditions et moyens de chaque pays, à partir de sa libre volonté et de son attachement aux valeurs communes de l'humanité.

Compte tenu de la conviction des Etats arabes quant à l'importance des volets économique et social dans la consolidation du processus d'édification du système panarabe, le Sommet arabe de Tunis a décidé la mise en place d'une stratégie commune d'action économique et sociale et d'un programme de lutte contre la pauvreté et de soutien aux efforts de développement, illustrant ainsi sa volonté de contribuer à la mise en oeuvre des décisions du Sommet du Millénaire.

L'appel renouvelé des Etats arabes en faveur de la définition d'une nouvelle conception de la coopération et du partenariat solidaire avec les divers pays du monde, consacre on ne peut mieux notre choix pour le dialogue entre les cultures et conforte les valeurs de tolérance, de compréhension et de complémentarité.

Notre espoir à tous, Etats et peuples, est que la communauté internationale et les diverses parties influentes intensifieront leurs démarches en vue de résoudre les problèmes en suspens dans la région, d'appuyer les efforts de

mise à niveau des économies de ces pays et de promotion de leurs programmes de développement économique et social, dans le cadre de la coopération et de la coordination entre les Nations Unies et la Ligue des Etats Arabes.

Monsieur le Président,

La Tunisie, qui s'attache à contribuer à la promotion de l'action arabe commune, oeuvre à donner une nouvelle impulsion aux relations de coopération établies dans son environnement régional.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent nos démarches conjointes avec nos frères, les dirigeants des Etats maghrébins, en vue de dynamiser l'Union du Maghreb Arabe qui demeure un choix stratégique immuable et une aspiration légitime de l'ensemble des peuples de la région à davantage de complémentarité et de solidarité.

Notre pays demeure également attaché à la poursuite de sa contribution à la mise en place des structures de l'Union africaine, au renforcement des fondements de la sécurité et de la stabilité partout sur notre continent africain et l'établissement d'une coopération économique et sociale entre ses Etats, permettant leur insertion effective dans le processus du progrès et du développement et l'établissement d'un partenariat actif avec les différents espaces régionaux dans le monde.

Sur le plan méditerranéen, le Sommet du dialogue 5+5 entre pays maghrébins et pays européens de la Méditerranée occidentale, qui s'est tenu à Tunis en décembre 2003, a constitué un nouveau départ pour la coopération et le partenariat solidaire, aussi bien en ce qui concerne le renforcement de la sécurité et de la stabilité, que la réalisation de la complémentarité économique, du rapprochement culturel et social et du dialogue politique constructif.

La Tunisie, qui assume la mission de coordonnateur du Groupe Arabe, dans le cadre du processus euro-méditerranéen, s'emploie à conférer davantage d'efficacité et de dynamisme à ce processus, afin de renforcer les conditions de sécurité, de stabilité et de développement au sein de l'espace euro-méditerranéen.

Monsieur le Président,

La création du Fonds mondial de solidarité et de lutte contre la pauvreté, sur la base de l'initiative que nous avons présentée en 1999 et que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée le 20 décembre 2002, reflète l'attachement constant de la Tunisie à enraciner les principes de justice, de solidarité et de développement durable dans le monde, en s'inspirant d'une expérience que nous menons avec succès dans ce domaine au niveau national, depuis plusieurs années.

Nous pensons que ce Fonds qui est devenu un mécanisme onusien, nécessite la conjonction des efforts de tous les membres de la communauté internationale, qu'il s'agisse des gouvernements, de la société civile ou du secteur privé, pour accélérer la mobilisation des ressources financières requises pour la réussite de son action

Nous proposons, dans ce cadre, de proclamer la journée du 20 décembre de chaque année, "Journée internationale de lutte contre la pauvreté", pour commémorer la date d'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution portant création du Fonds, et consacrer le concept de solidarité en tant que valeur humaine intangible dans les relations internationales.

Nous saluons, également, toutes les initiatives qui peuvent apporter un soutien additionnel à la dynamisation des activités du Fonds Mondial de Solidarité, notamment celle de Son

Excellence le Président Luis Ignacio Lula, Président de la République Fédérale du Brésil.

C'est aussi dans ce cadre que s'inscrivent les efforts soutenus que déploie la Tunisie en vue de réunir les meilleures conditions pour la tenue, du 16 au 18 novembre 2005, de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), que nous avons préconisé dès 1998, tant nous sommes convaincus que notre monde a plus que jamais besoin, aujourd'hui, d'établir un partenariat numérique solidaire, qui permettrait à tous les pays de s'intégrer dans la société mondiale du savoir, que nous voulons plus juste et plus équilibrée, et de constituer un pont solide de développement et de culture entre tous les pays du monde, concrétisant ainsi les objectifs et principes énoncés dans la Déclaration du Sommet du Millénaire.

Je saisis cette occasion pour renouveler l'invitation que j'avais adressée aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et aux représentants de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'à tous les partenaires internationaux, lors de la tenue, à Genève, en décembre 2003, de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, pour qu'ils apportent une contribution active au Sommet de Tunis, afin d'en garantir la réussite et d'atteindre le progrès et le bien-être auxquels nous aspirons tous pour l'humanité entière.

L'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de l'initiative tunisienne en faveur de la proclamation de l'année 2005 "année internationale du sport et de l'éducation physique", constitue un témoignage de reconnaissance de l'importance de ces deux facteurs dans le renforcement des liens d'amitié, de coopération et de rapprochement entre les peuples, et dans la consolidation de la paix et du développement dans le monde.

Nous sommes persuadés que tous les Etats sont conscients des nobles objectifs de cette déclaration et qu'ils n'épargneront aucun effort pour la concrétiser dans le cadre de leurs programmes nationaux, au cours de l'année prochaine

Monsieur le Président,

L'aggravation du phénomène du terrorisme nécessite une plus grande coordination internationale en vue de faire face à ce fléau et d'en éloigner les dangers, en remédiant à ses causes, en trouvant des solutions équitables pour nombre de questions internationales en suspens et en endiguant les phénomènes de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation, partout dans le monde.

La Tunisie est convaincue que les relations internationales ne peuvent se développer, ni prospérer que dans un contexte de dialogue, de concorde et de solidarité, loin de tout fanatisme, de tout extrémisme et des dangers de la discorde et des guerres, et dans un climat de justice, de respect mutuel et de coopération équitable entre les individus, les groupes et les peuples, pour que prévalent dans le monde la sécurité, la paix et la stabilité et pour que l'humanité puisse envisager l'avenir avec le maximum de confiance, d'optimisme et d'ambition.

Merci de votre attention.